

PLAN D'ORGANISATION

CHU SAINTE-JUSTINE

Novembre 2015



TABLE DES MATIÈRES

page

1. Introduction	3
2. Les orientations stratégiques du CHU Sainte-Justine	4
2.1 Notre mission	
2.2 Notre vision	
2.3 Nos valeurs	
2.4 Nos orientations	
3. La structure organisationnelle	8
4. Les directions et leur description sommaire des responsabilités	
4.1 La direction générale	9
4.2 La direction exécutive des soins académiques	12
4.3 La direction des affaires médicales et universitaires	15
4.4 La direction des ressources financières et des partenariats économiques	17
4.5 La direction des services techniques et de l'hébergement	20
4.6 La direction de la promotion de la santé	22
4.7 La direction Grandir en santé	24
4.8 La direction de la transition	26
4.9 La direction des ressources humaines	28
4.10 La direction des soins infirmiers	30
4.11 La direction qualité, sécurité et risques	32
4.12 La direction des affaires multidisciplinaires	34
4.13 La direction de la réadaptation	36
4.14 La direction de la recherche	38
4.15 La direction de l'enseignement	40

1. Introduction

Le plan d'organisation du Centre Hospitalier Universitaire Sainte-Justine (CHU Sainte-Justine) a été conçu en vertu de la Loi sur les services de santé et les services sociaux. Il se veut le reflet de la réalité de l'établissement quant à ses choix stratégiques, son mode de gestion et ses valeurs fondamentales.

Le présent document présente l'ensemble du plan d'organisation supérieur du CHU Sainte-Justine. Il situe les missions, la vision, les valeurs et les priorités du CHU Sainte-Justine, décrit les structures cliniques et administratives privilégiées pour accomplir ses missions et précise les mécanismes de coordination et de décision de l'établissement.

2. LES ORIENTATIONS STRATÉGIQUES DU CHU SAINTE-JUSTINE

Le plan d'organisation s'appuie sur les missions, la vision, les valeurs et les priorités retenues par l'établissement, telles que décrites dans la planification stratégique 2011-2015.

2.1 NOTRE MISSION

Améliorer la santé des enfants, des adolescents et des mères du Québec en collaboration avec nos partenaires du système de santé et ceux des milieux de l'enseignement et de la recherche

Le CHU Sainte-Justine entend assumer pleinement chacun des six mandats découlant de sa mission universitaire :

- soins spécialisés et ultraspecialisés;
- recherche fondamentale et clinique en santé de la mère et de l'enfant;
- enseignement auprès des futurs professionnels de la santé et des intervenants du réseau;
- promotion de la santé;
- évaluation des technologies et des modes d'intervention en santé;
- réadaptation, adaptation et intégration sociale pour les enfants et les adolescents présentant une déficience motrice ou de langage.

2.2 NOTRE VISION

Un réseau hospitalier universitaire intégrant les meilleurs soins et services, l'enseignement et la recherche pour les mères et les enfants du Québec

2.3 NOS VALEURS

- L'engagement auprès des mères et des enfants
- Le respect de l'individu
- L'esprit de collaboration
- La quête de l'excellence

2.4 NOS ORIENTATIONS

Établie à partir d'un bilan approfondi des réalisations des dernières années et d'une analyse de l'environnement interne et externe, la planification stratégique 2011-2015 s'inscrit dans la continuité de la précédente, dont les objectifs avaient pour horizon 2015. Basée sur les quatre orientations définies ci-après, elle orientera les actions individuelles et collectives pour les années futures et permettra à notre établissement de concrétiser avec succès le projet de modernisation Grandir en santé.

- **Orientation 1 : L'intégration des soins, de l'enseignement et de la recherche centrée sur le patient et sa famille**

- Positionner les programmes-clientèles comme moteur d'arrimage entre les différentes missions et les besoins de la clientèle
- Consolider les services et innover dans la dispensation des soins spécialisés et surspécialisés appropriés pour répondre aux besoins
- Maximiser l'impact des activités de recherche de calibre international afin d'accélérer le transfert des connaissances jusqu'au chevet du patient et de contribuer au développement d'une médecine personnalisée
- Développer la mission de promotion de la santé et l'approche préventive en lien avec les autres missions du CHU Sainte-Justine
- Exploiter l'évaluation des technologies et des modes d'intervention en santé comme un processus intégré à nos prises de décision
- Assurer le transfert des connaissances dans l'ensemble des disciplines et dans un contexte interprofessionnel

- **Orientation 2 : La contribution stratégique du CHU Sainte-Justine dans les différents réseaux**

- Planifier, coordonner et maximiser les synergies du travail en réseau dans toutes les missions
- Renforcer le rayonnement du CHU Sainte-Justine par les pôles d'excellence
- Assumer un leadership national en recherche clinique
- Développer des partenariats stratégiques qui incluent la valorisation de la recherche et le partenariat d'affaires
- Maintenir l'arrimage des initiatives de collaboration avec la Fondation CHU Sainte-Justine et nos partenaires philanthropiques afin d'en optimiser l'impact auprès de la communauté
- Positionner la mission internationale selon les trois angles d'intervention : humanitaire, institutionnel et commercial

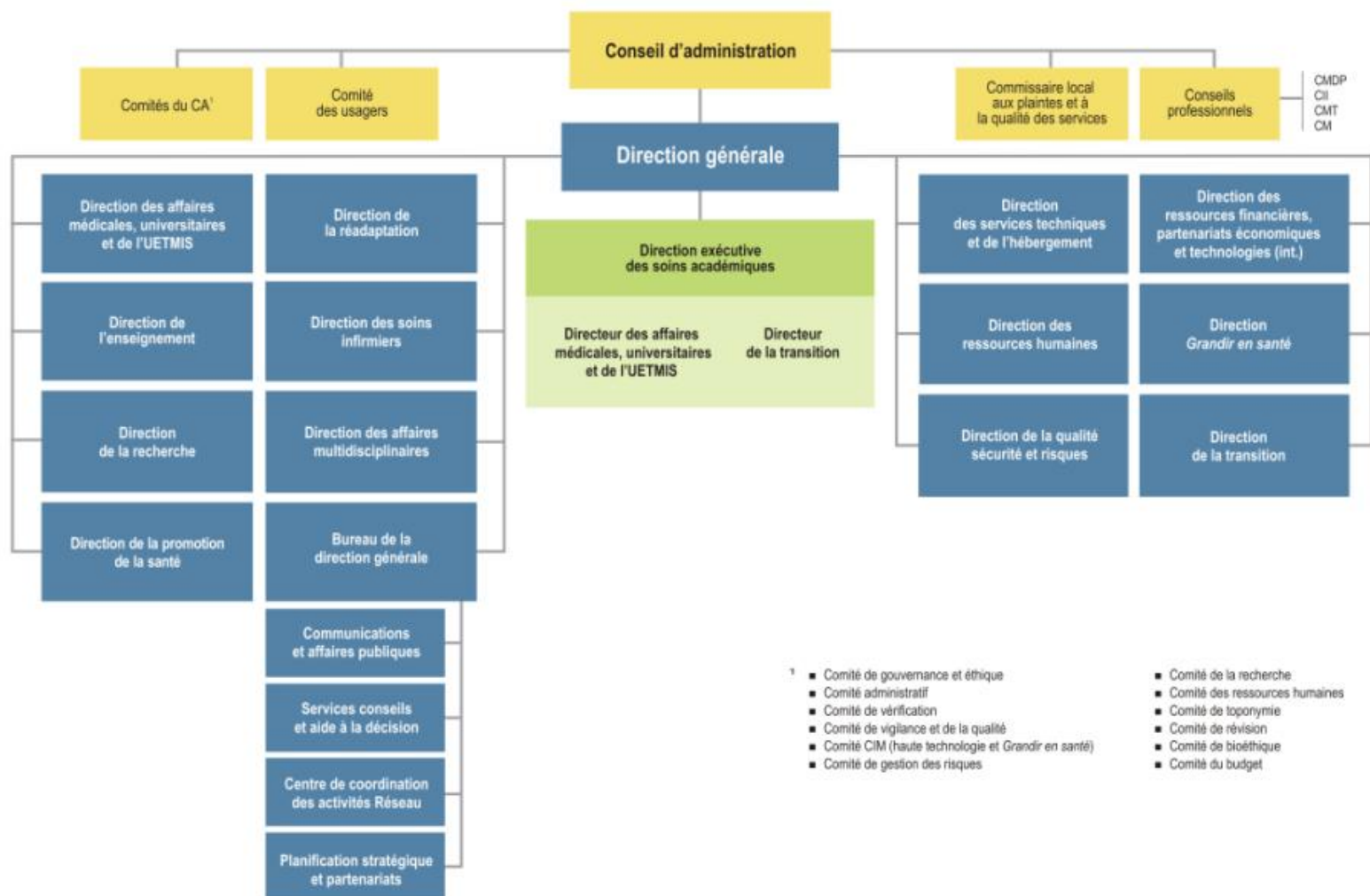
- **Orientation 3 : La mobilisation des personnes**

- Développer un milieu de travail stimulant, valorisant et adapté aux nouveaux besoins
- Créer des conditions favorables à la rétention et à la fidélisation du personnel
- Optimiser le savoir-faire des ressources humaines pour une organisation du travail qui vise des gains de performance et d'efficience
- Mettre en œuvre des moyens pour une pratique professionnelle valorisante et favorable aux pratiques collaboratives
- Innover par la création de profils de carrière et d'expertises multidisciplinaires
- Mesurer de façon continue l'impact sur le bien-être, la pratique professionnelle, la rétention et le recrutement

- **Orientation 4 : La modernisation des lieux et des technologies**

- Poursuivre la réalisation du projet Grandir en santé en intégrant les démarches de revues des processus dans une approche participative
- Moderniser les espaces afin de les rendre fonctionnels, à la fine pointe de la pratique et sécuritaires, dans le but de répondre aux besoins de la clientèle et d'intégrer les missions
- Accroître la composante organisationnelle de développement durable
- Adopter des technologies dans le but d'améliorer l'efficacité des soins et des services tout en s'assurant d'un environnement technologique stable et sécuritaire
- Développer, évaluer et faire place aux technologies innovantes
- Disposer de l'information pertinente pour améliorer la prise de décision clinique et administrative et pour favoriser la gestion des connaissances

3. La structure organisationnelle



4. LES DIRECTIONS

4.1 La direction générale

Président-directeur général

Description sommaire des responsabilités

Relevant du sous-ministre de la Santé et des Services sociaux, qui agit lui-même par délégation du ministre, le président-directeur général est l'ultime responsable de l'administration, du fonctionnement et du développement de l'établissement, en fonction des orientations ministérielles et de l'atteinte des résultats attendus. Il planifie et veille au développement et à la mobilisation de l'ensemble des ressources humaines permettant de relever les défis d'une organisation d'envergure.

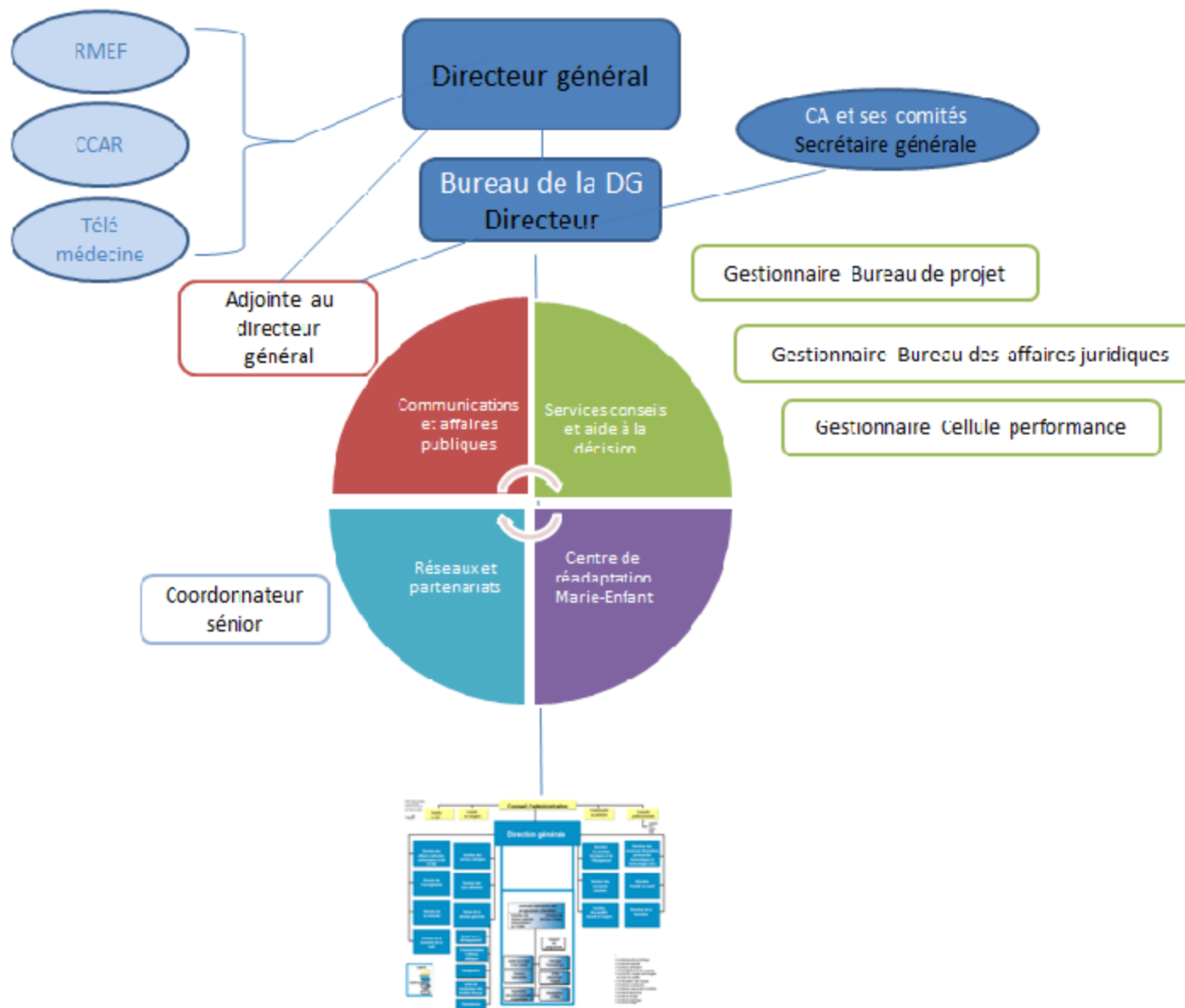
Présidente-directrice générale adjointe

Description sommaire des responsabilités

Relevant du président-directeur général, la présidente-directrice générale adjointe soutient ce dernier au sein et à l'extérieur de l'établissement. Elle épaulé le président-directeur général et collabore à la transformation de l'établissement en favorisant et en simplifiant l'accès aux services pour la population, en contribuant à l'amélioration de la qualité et de la sécurité des soins et en accroissant son efficience et son efficacité.

Plus spécifiquement, en plus de gérer les directions sous sa responsabilité, elle est appelée à remplacer le président-directeur général dans ses fonctions lorsque requis et accomplit les autres mandats confiés par celui-ci.

Elle assume la direction du Bureau de la direction générale qui regroupe les fonctions corporatives, stratégiques et d'aide à la décision.



4.2 La direction exécutive des soins académiques (DESA)

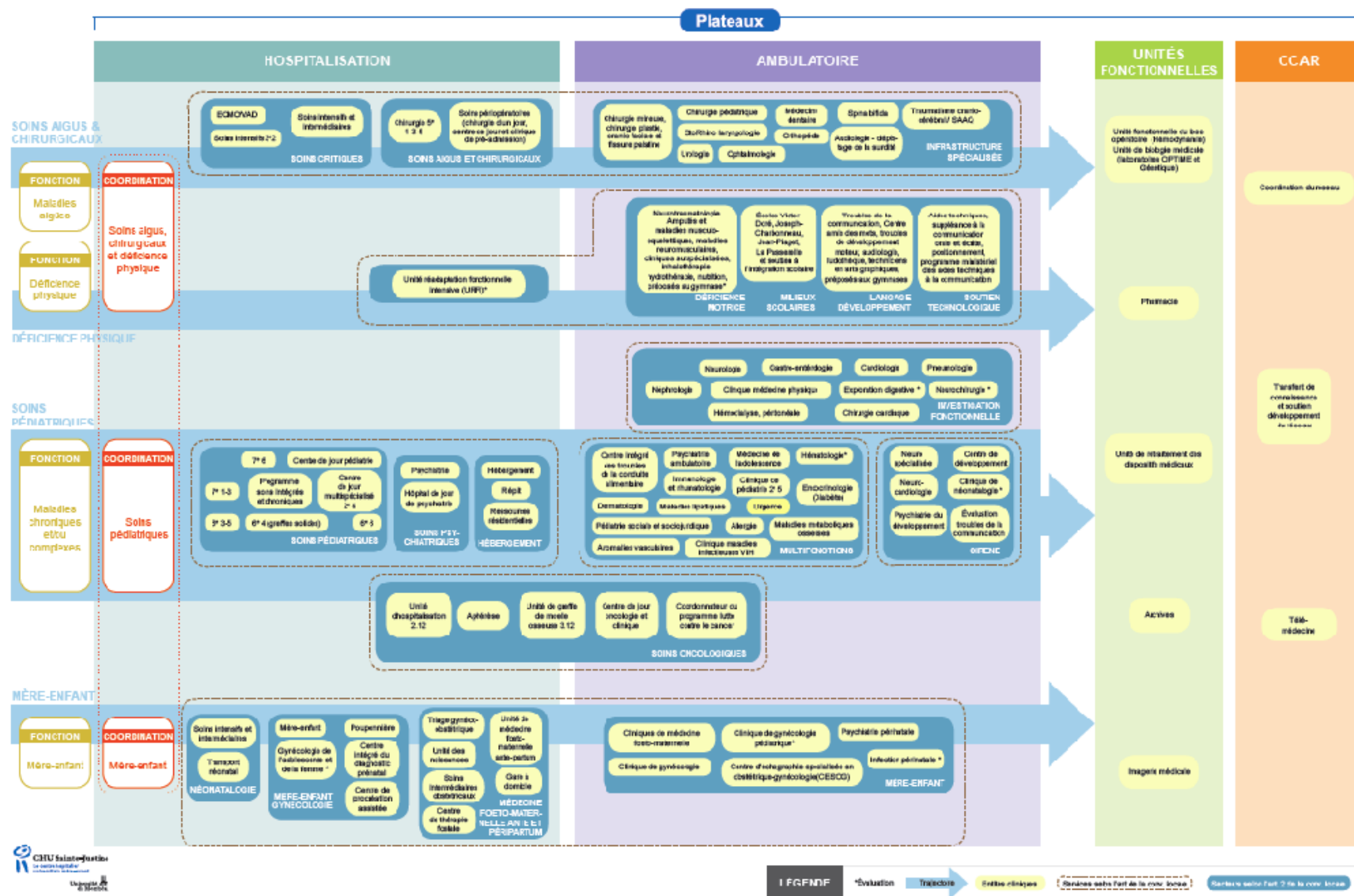
Description sommaire des responsabilités

La direction exécutive des soins académiques est sous la codirection du directeur de la transition et du directeur des affaires médicales et universitaires.

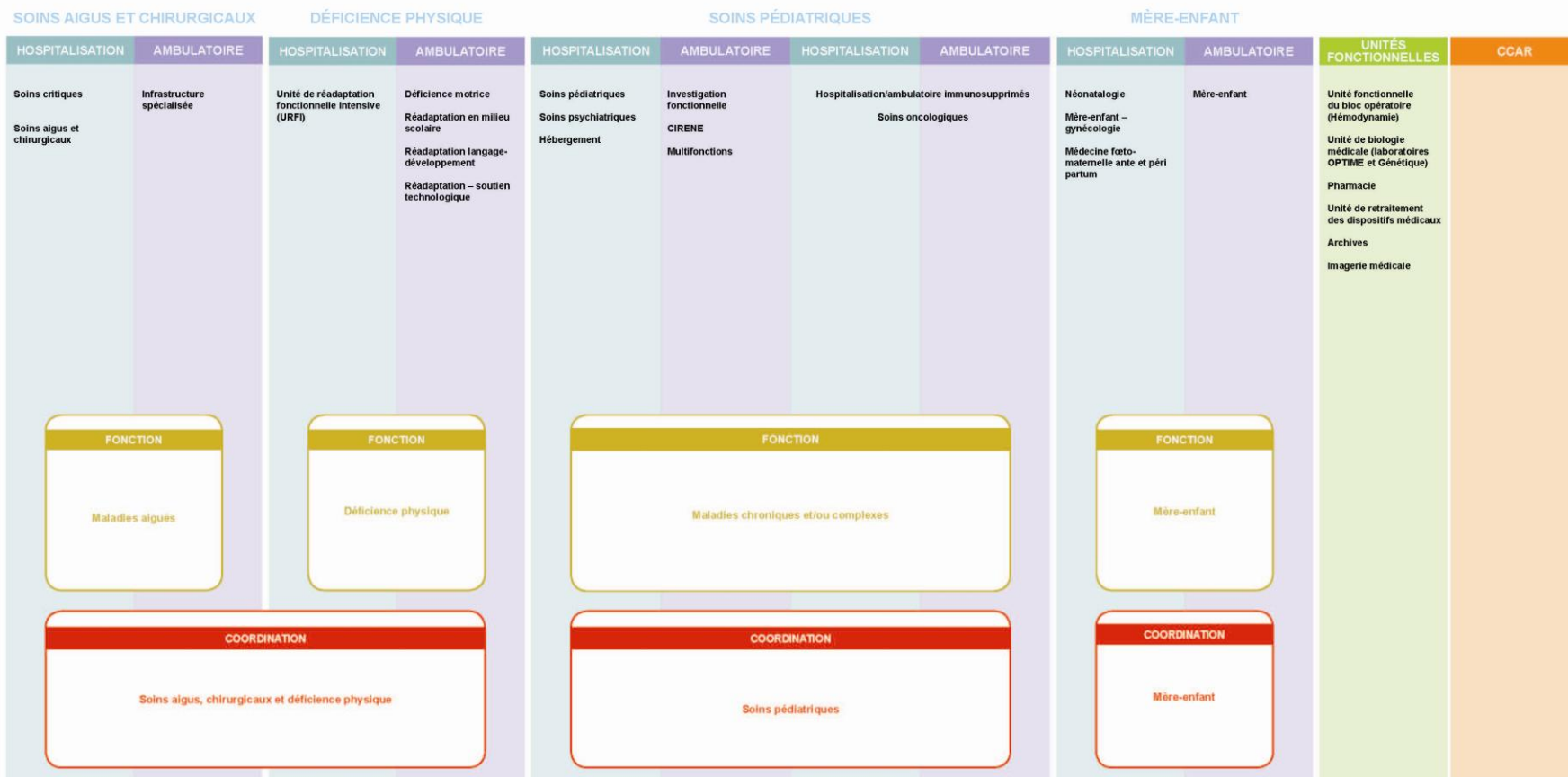
Ces directeurs doivent assurer conjointement un rôle stratégique et des responsabilités de haut niveau quant à la réponse aux besoins de la population et à la meilleure utilisation des ressources possible. Ceux-ci sont responsables de l'analyse continue de la performance globale des équipes sous leur responsabilité et de la valorisation de l'utilisation des connaissances terrains dans la mise en place de solution innovantes et dans la résolution de problème.

Son mandat :

- Assurer la mise en place du modèle initial de la transformation organisationnelle;
- Accompagner les fonctions, la coordination et les plateaux dans la réalisation de leurs mandats respectifs;
- Évaluer les progrès par l'utilisation d'indicateurs cliniques et académiques;
- Procéder, au besoin, aux modifications nécessaires pour garantir une amélioration continue des soins et des services aux patients.



TRAJECTOIRES

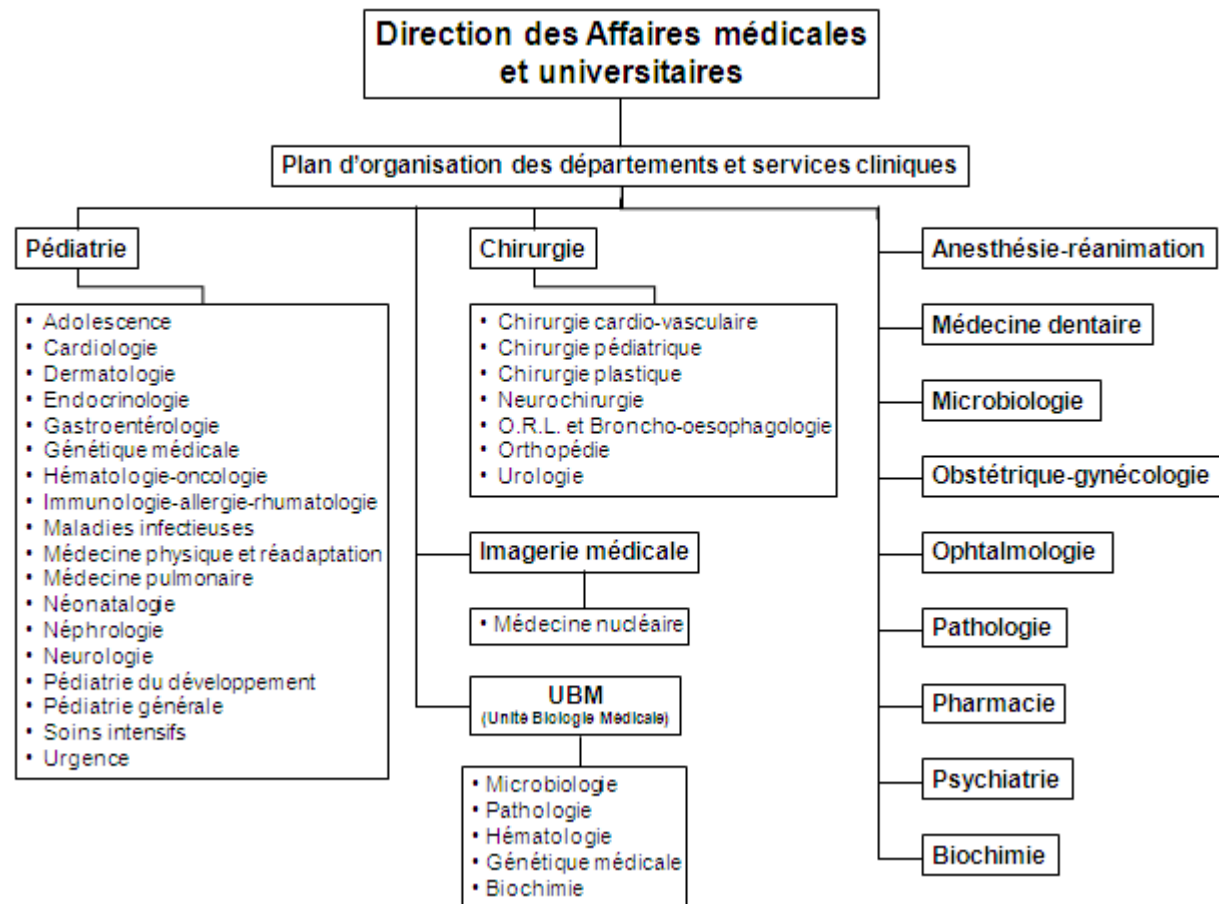


4.3 La direction des affaires médicales et universitaires (DAMU)

Directeur des affaires médicales et universitaires

Description sommaire des responsabilités

Sous l'autorité du président-directeur général, le directeur des affaires médicales et universitaires coordonne les activités médicales et spécifiques des départements cliniques de l'établissement dans le respect des lois en vigueur, en lien avec les attentes des milieux universitaires et eu égard aux responsabilités des autres directions de l'établissement. Il veille aux liens avec le RUIS (réseau universitaire intégré de santé) et supporte les activités du Conseil des médecins, dentistes et pharmaciens, notamment en ce qui a trait à la qualité des actes et du soutien au développement. Il est également responsable de la cogestion de haut niveau de tous les programmes clientèles de l'établissement en collaboration avec le directeur administratif de la direction exécutive des services académiques. Il a sous son autorité immédiate les gestionnaires médicaux des départements de soins et services. Il est responsable de la gestion des unités fonctionnelles de sa direction (pharmacie, laboratoire, archives, imagerie médicale) ainsi que du bloc opératoire en collaboration avec les chefs de département concernés. Dans la limite des budgets disponibles, il s'assure que les unités de soins et services disposent des ressources humaines, financières, matérielles et informationnelles permettant l'atteinte de leurs objectifs.



4.4 La direction des ressources financières et des partenariats économiques

Directeur des ressources financières et des partenariats économiques

Description sommaire des responsabilités

Sous l'autorité du président-directeur général, compte tenu des lois, des règlements, des normes et pratiques de gestion en vigueur et en fonction des missions, des orientations et des objectifs organisationnels, le titulaire de ce poste assume la responsabilité de l'intégrité financière, de la gestion budgétaire et des partenariats économiques ainsi que de la gestion du processus d'approvisionnement et de logistique de l'établissement, par la mise en place d'un système de contrôle interne approprié.

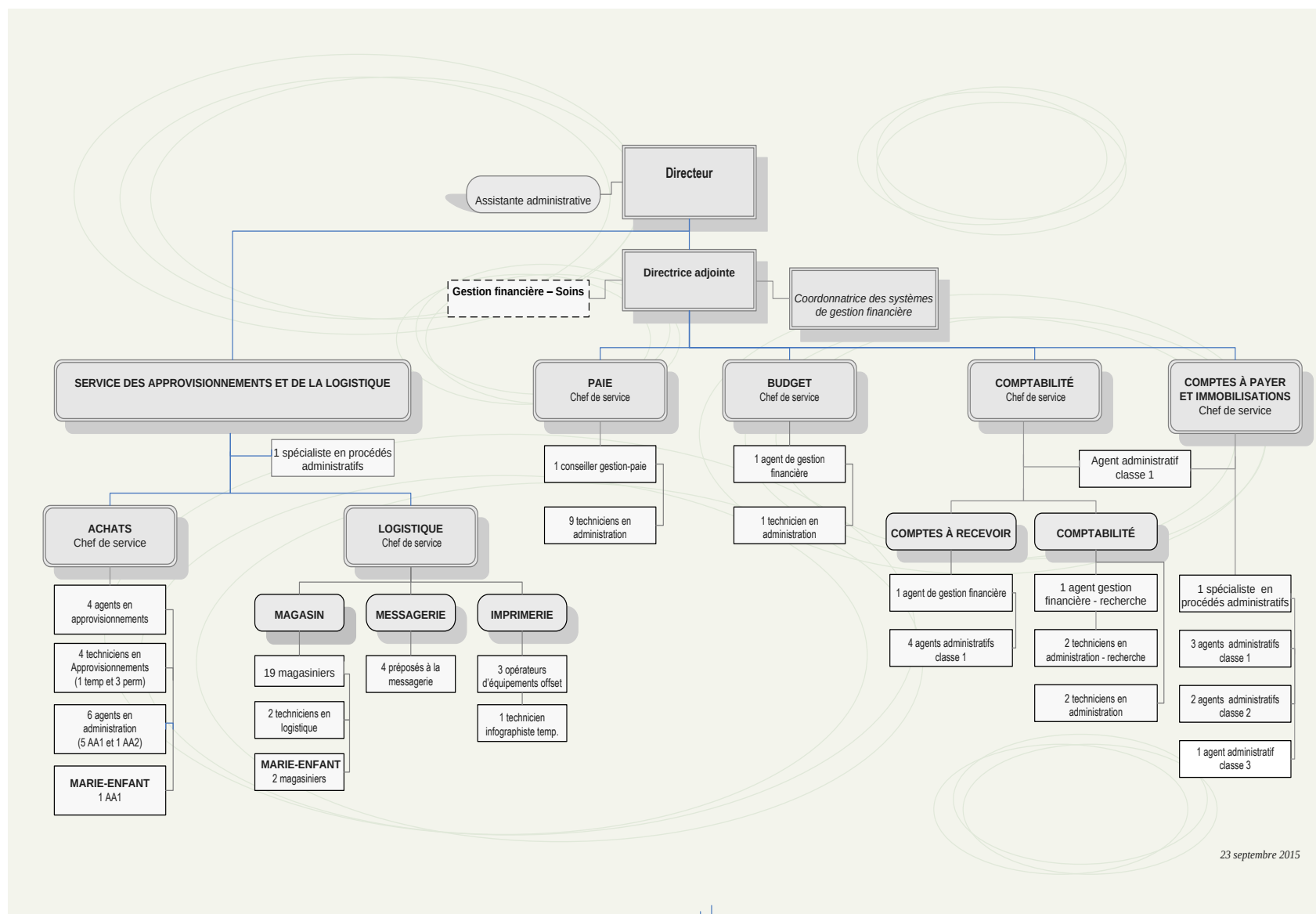
Il assure l'optimisation des ressources humaines, financières, matérielles et informationnelles des activités relatives à la gestion financière et budgétaire, ainsi qu'à l'approvisionnement et à la gestion des salaires de l'établissement.

Il coordonne les activités financières du projet Grandir en santé, particulièrement l'autofinancement du stationnement.

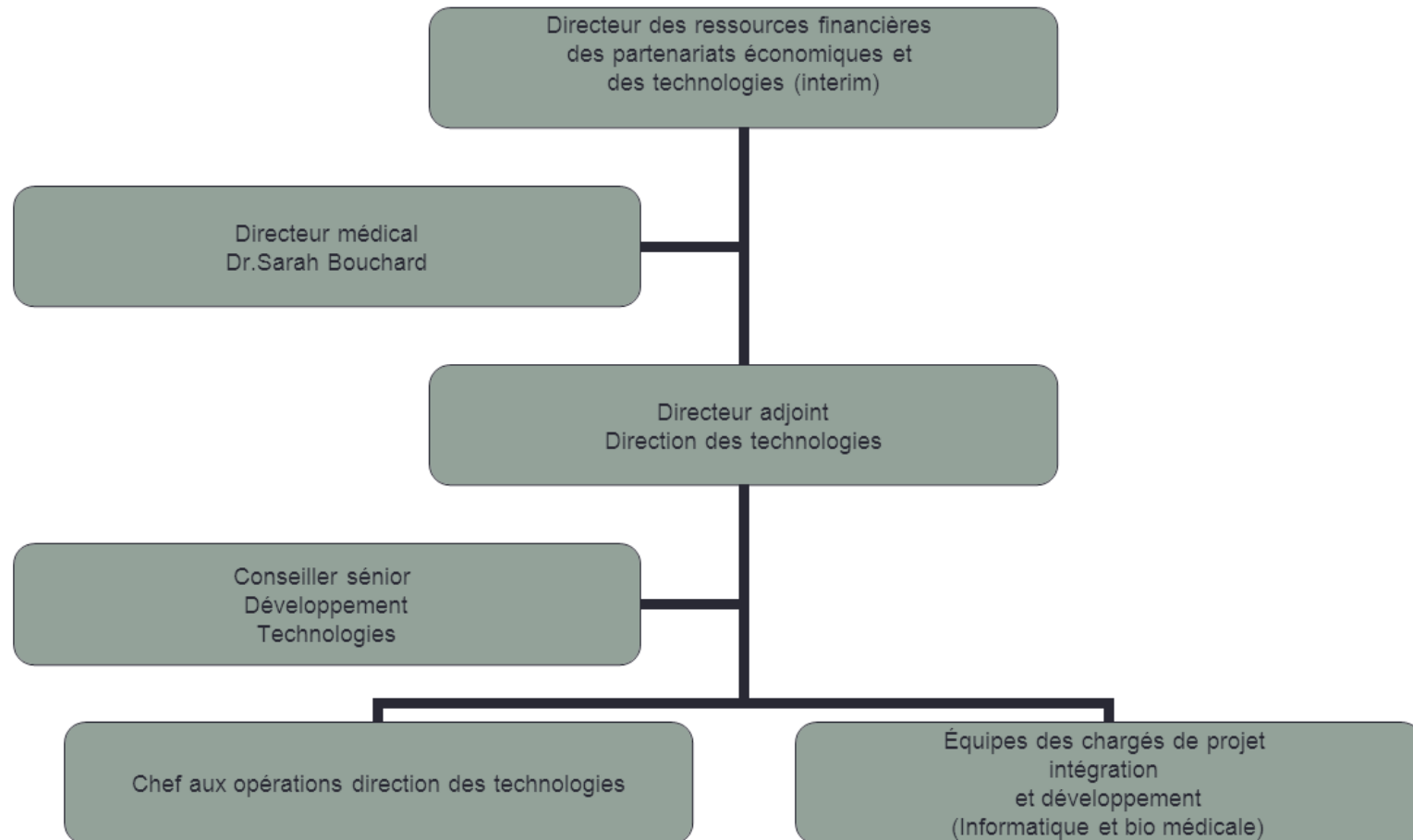
À titre de gestionnaire au sein d'un établissement public, il est imputable de sa gestion tant à l'interne qu'à l'externe et est appelé à en rendre compte en tout temps.

Il assume par intérim la direction des technologies.

La direction des ressources financières et des partenariats économiques



La direction des technologies



4.5 La direction des services techniques et de l'hébergement

Directrice des services techniques et de l'hébergement

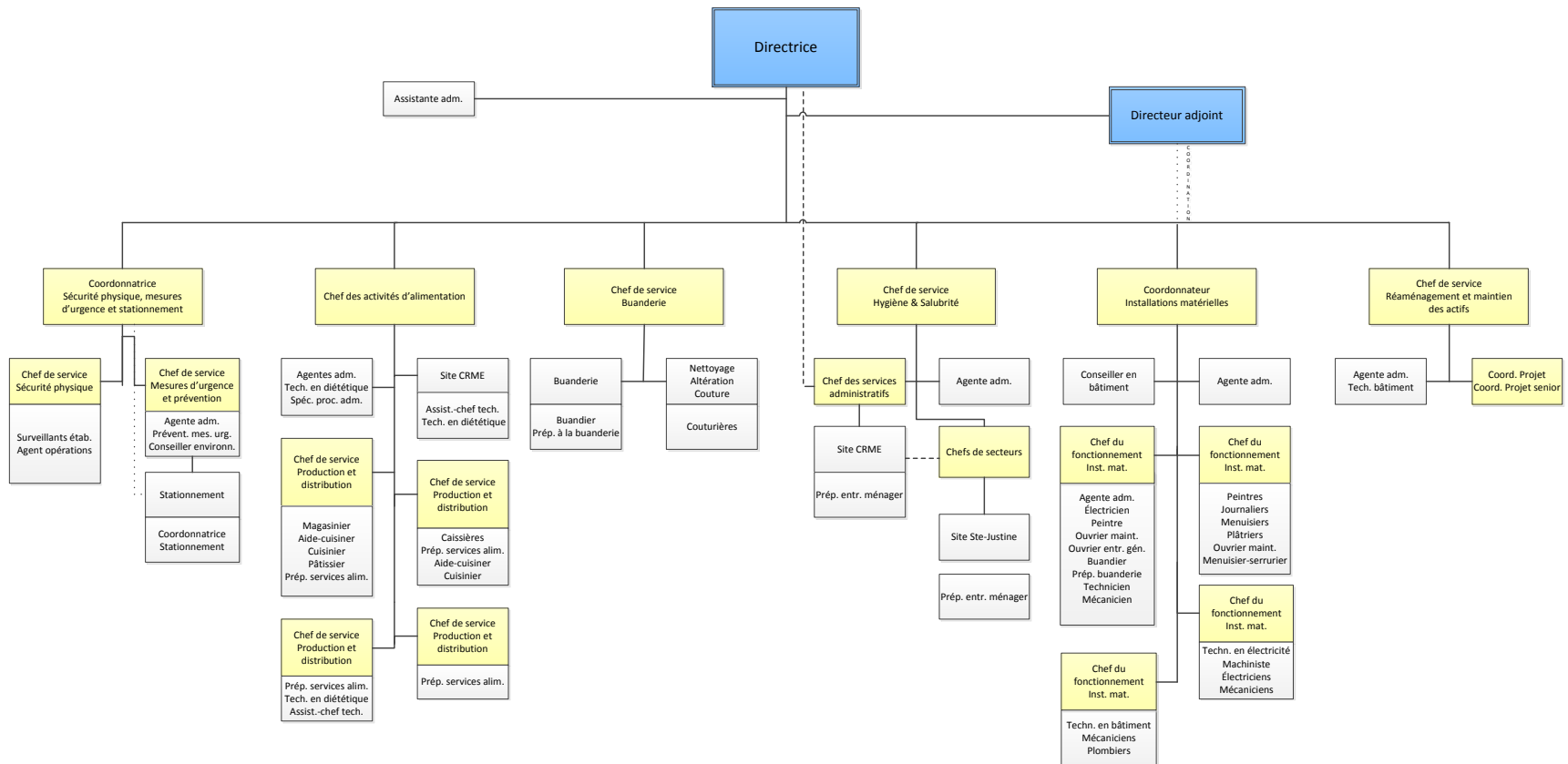
Description sommaire des responsabilités

Sous l'autorité du président-directeur général, la directrice des services techniques et de l'hébergement est responsable de la planification, la coordination, l'organisation et l'évaluation des activités de la direction. Les activités de la direction regroupent les services techniques soit l'entretien du bâtiment et la gestion de projets, les services d'hôtellerie soit les services alimentaires, l'hygiène et salubrité et la buanderie ainsi que la sécurité physique du bâtiment et les plans des mesures d'urgence. Ces activités sont réparties sur 3 sites soit le CHUSJ, le CRME ainsi que le 5757 Decelles.

Dans le respect des orientations stratégiques du CHUSJ, elle assume la gestion des ressources humaines, matérielles et informationnelles sous sa responsabilité et produit les rapports d'analyse des données statistiques et financières de ces activités.

Elle agit à titre de directeur par intérim du projet Grandir en santé et représente le CHUSJ auprès des instances appropriées ainsi que du directeur exécutif du projet. Elle est responsable de la planification et la réalisation des activités visant l'achèvement des travaux de construction et d'aménagement du nouveau site et de la mise en service des nouvelles installations.

Direction des services techniques et de l'hébergement



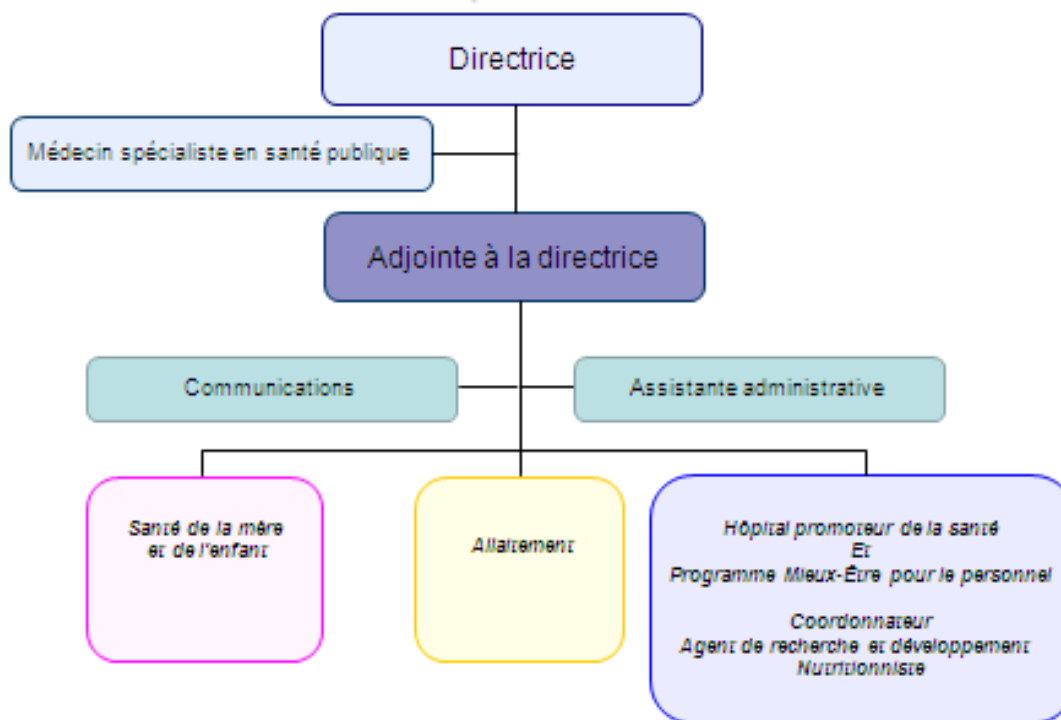
4.6 La direction de la promotion de la santé

Directrice de la promotion de la santé

Description sommaire des responsabilités

Sous l'autorité du président-directeur général, la directrice de la promotion de la santé a pour mission de développer la vision du Centre de promotion de la santé du CHU Sainte-Justine, de mettre en place les programmes et de coordonner les actions et intervenants pour réaliser les objectifs qui lui ont été fixés dans le cadre des ressources disponibles. Elle s'assure que les orientations, les objectifs et les priorités de l'établissement tiennent compte de la mission de promotion de la santé. Elle développe des partenariats avec les différentes directions, des fondations et des organismes externes afin de développer et soutenir les activités et programmes de promotion de la santé à l'interne et au sein du réseau. Elle exerce un rôle d'expert-conseil et d'enseignement en matière de promotion de la santé auprès des directions, services et unités de l'établissement ainsi qu'à titre de membre de diverses tables et comités nationaux et internationaux. Elle coordonne différents projets de recherche en lien avec les activités de sa direction.

Direction de la promotion de la santé



4.7 La direction Grandir en santé

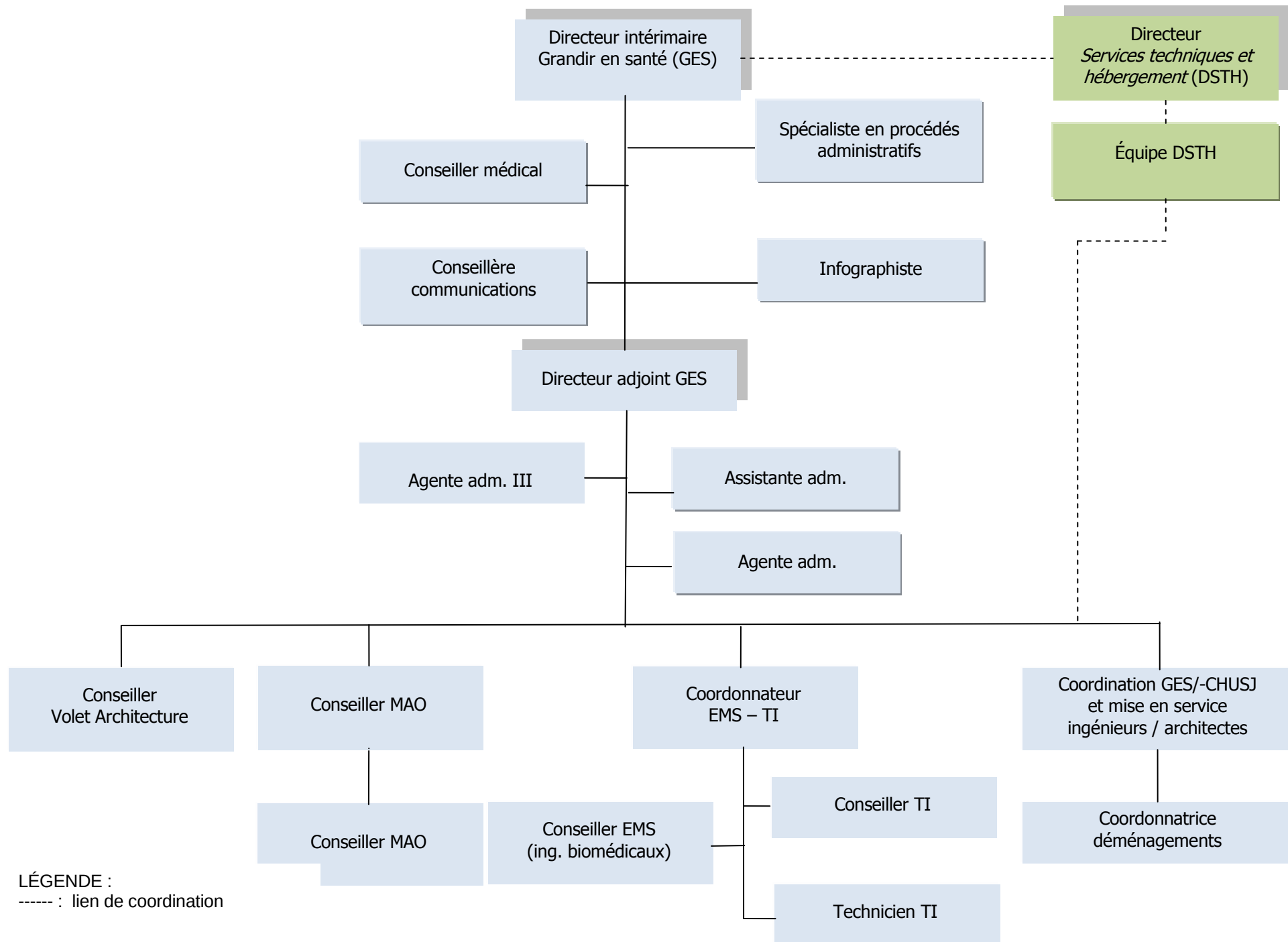
Directeur de Grandir en santé

Description sommaire des responsabilités

Sous l'autorité du président-directeur général, le directeur de Grandir en santé est responsable de l'encadrement de toutes les activités entourant la réalisation des travaux pour le projet Grandir en santé. L'objectif de ce projet est de doter le CHU Sainte-Justine des infrastructures nécessaires pour répondre aux besoins et aux exigences de la prochaine génération de mères et d'enfants dans tous les volets de la mission de l'institution (recherche, enseignement, soins et services spécialisés, évaluation des technologies et promotion de la santé). De plus, le projet vise à moderniser les installations de façon à offrir aux patients et à leur famille, au personnel et au voisinage un environnement de vie, d'hospitalisation et de travail des plus agréables.

La direction Grandir en santé compte quatre fonctions :

- La coordination des projets de construction, qui inclut toutes les fonctions de planification, d'organisation et de suivi des calendriers de projet;
- La gestion budgétaire relativement à l'évaluation et au suivi rigoureux des coûts;
- La programmation et la qualité qui s'assurent du respect des normes dans la réalisation des projets;
- La supervision clinique dont le rôle principal est de s'assurer que les normes de soins soient respectées aux étapes de planification et de réalisation des travaux.



4.8 La direction de la transition

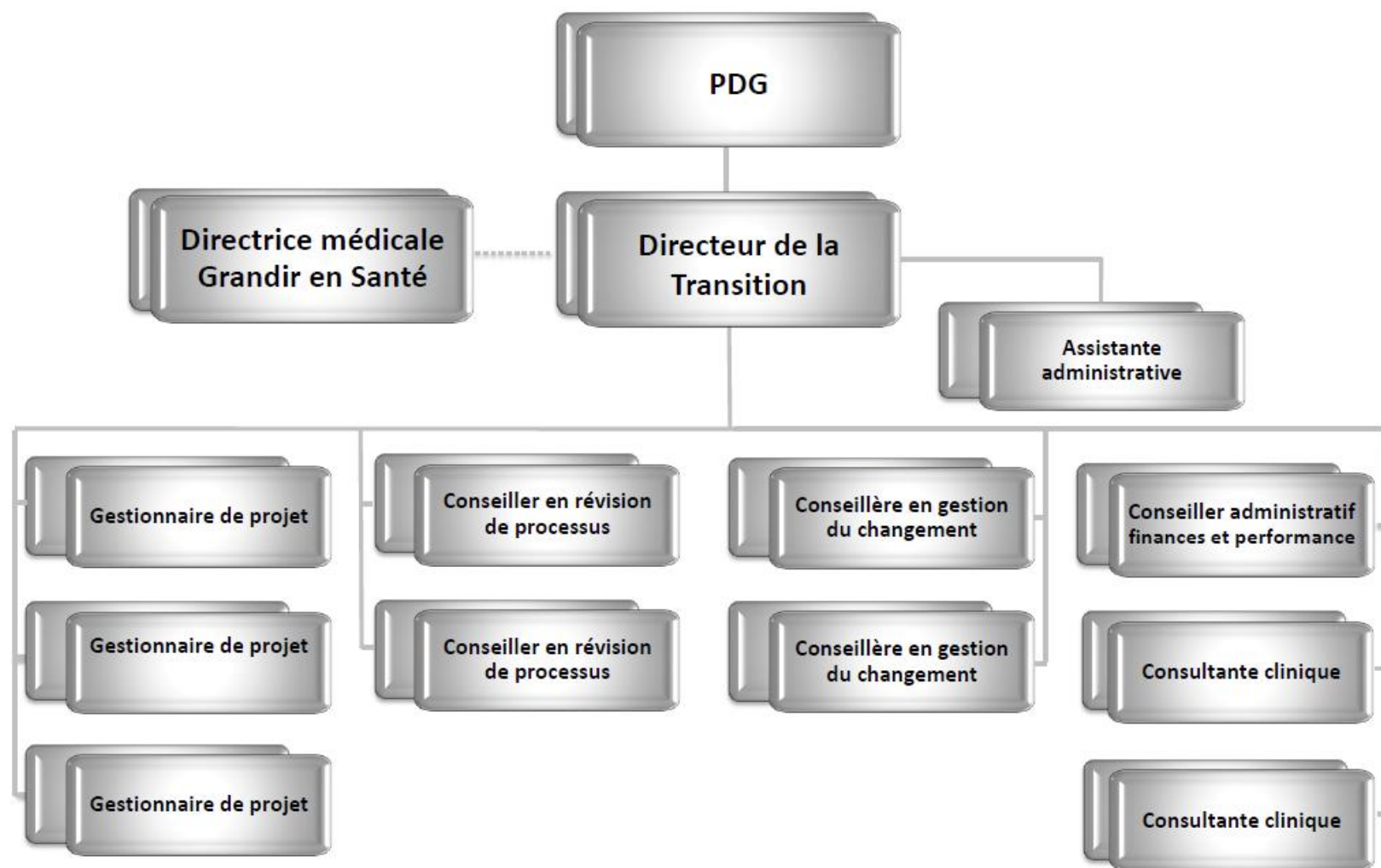
Directeur de la transition

Description sommaire des responsabilités

Pour une durée temporaire de 5 ans et dans le cadre de la réalisation du projet « Grandir en Santé », c'est sous l'autorité de la directrice générale adjointe et en collaboration avec les autres membres de l'équipe de direction et les programme clientèles, que le titulaire de ce poste planifie, organise, dirige, contrôle et évalue les activités reliées à la révision des processus (cliniques, administratifs techniques et de ressources humaines) permettant l'atteinte des mesures d'efficience, d'efficacité des services et d'optimisation des ressources.

Il planifie, organise, dirige, contrôle et évalue les programmes et les activités reliées à l'ensemble des mesures et des activités transitoires et permanentes reliées à l'intégration des bâtiments, à la gestion du changement et à la formation, à l'intégration des meilleures pratiques cliniques ainsi qu'aux activités assurant le maintien des opérations prévues au plan de transition du CHU Sainte-Justine dans le cadre du projet de modernisation « Grandir en Santé ». Il a également pour responsabilité de s'assurer de l'implication des équipes médicales, cliniques et administratives dans ces transformations.

La direction de la transition



4.9 La direction des ressources humaines

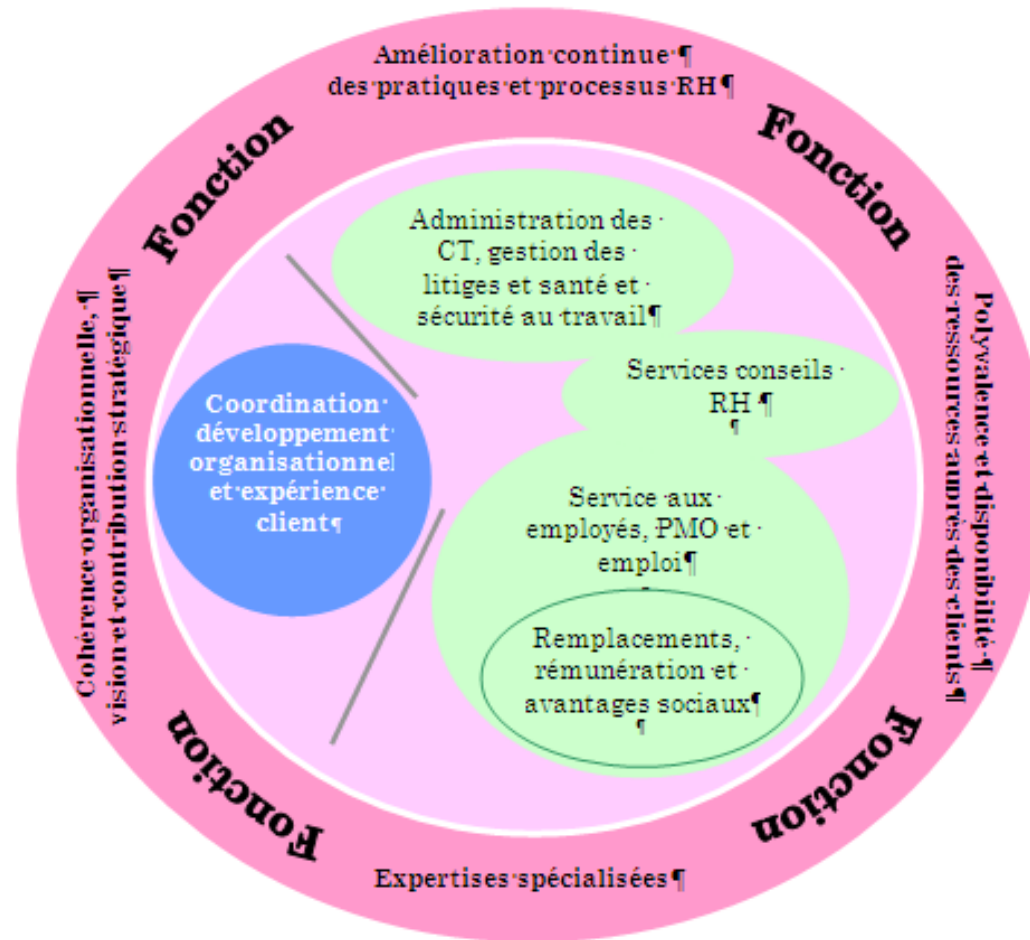
Directrice des ressources humaines

Description sommaire des responsabilités

Sous l'autorité du président-directeur général, la directrice des ressources humaines contribue à l'élaboration et soutient la mise en œuvre des valeurs organisationnelles, de la philosophie de gestion et des politiques et programmes de gestion des ressources humaines de manière à ce qu'ils accompagnent et soutiennent la stratégie et la performance de l'entreprise. La DRH définit des plans d'action, elle les conçoit et pilote leur réalisation. Avec son équipe, elle assure les fonctions générales de gestion des ressources humaines :

- Recruter et intégrer les collaborateurs dans l'objectif d'attirer les meilleurs candidats et de leur faire partager les valeurs et la culture de l'entreprise
- Former et développer les compétences des collaborateurs
- Prévoir et anticiper les besoins RH : Gestion prévisionnelle de l'emploi et des compétences
- Organiser la concertation et le dialogue social avec les membres du personnel ou leurs représentants
- Superviser la gestion administrative du personnel et la paie
- Contrôler la conformité d'application des obligations légales et réglementaires.

Modèle d'organisation

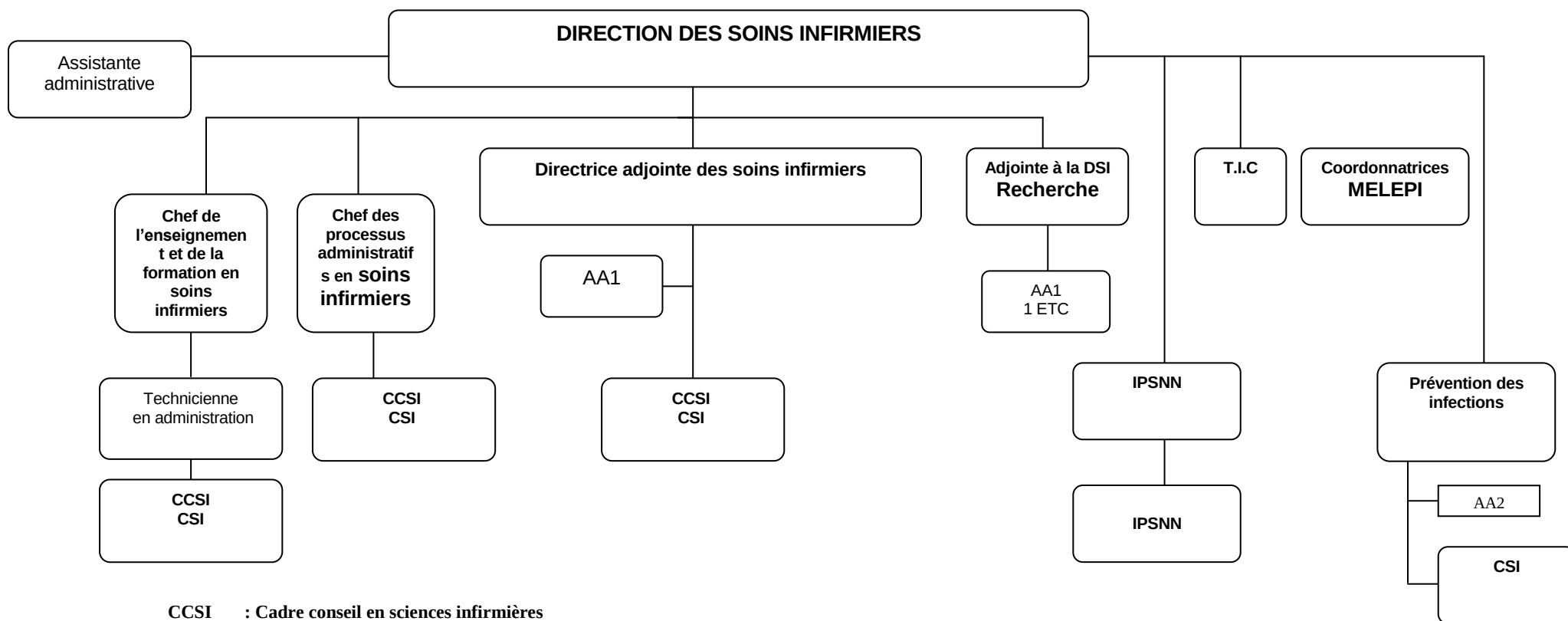


4.10 La direction des soins infirmiers

Directrice des soins infirmiers

Description sommaire des responsabilités

Sous l'autorité du président-directeur général, la titulaire du poste de directrice des soins infirmiers soutient le développement et l'amélioration continue de la pratique des professionnels membres du conseil des soins infirmiers. Dans le respect des orientations du projet clinique et en collaboration avec les directions concernées les chefs médicaux, les organismes partenaires ainsi que les maisons d'enseignement, elle met en place les programmes et mécanismes nécessaires au soutien et au développement des activités professionnelles, d'enseignement, de recherche et de promotion de la santé. Elle assume un leadership afin de favoriser l'émergence de pratiques collaboratives et interdisciplinaires au sein des équipes. Elle participe activement à l'élaboration des orientations d'enseignement au sein de l'établissement et aux divers comités au sein de la direction de l'enseignement. Elle siège sur l'exécutif du conseil des professionnels en soins infirmiers et en assure le bon fonctionnement. Elle assume les responsabilités qui lui sont confiées en vertu de la loi sur la santé et les services sociaux du Québec notamment en lien avec la gestion et la surveillance de la qualité de l'acte professionnel en soins infirmiers. Elle voit à l'application et au respect des règles de soins, aux questions éthiques et légales reliées à la profession et à la pratique infirmière.



CCSI : Cadre conseil en sciences infirmières
CSI : Conseillère en soins infirmiers
AA : Agente administrative
TIC : Technologie Informatique et Communications
MÉLÉPI : Modèle éventail de l'étendue de la pratique infirmière

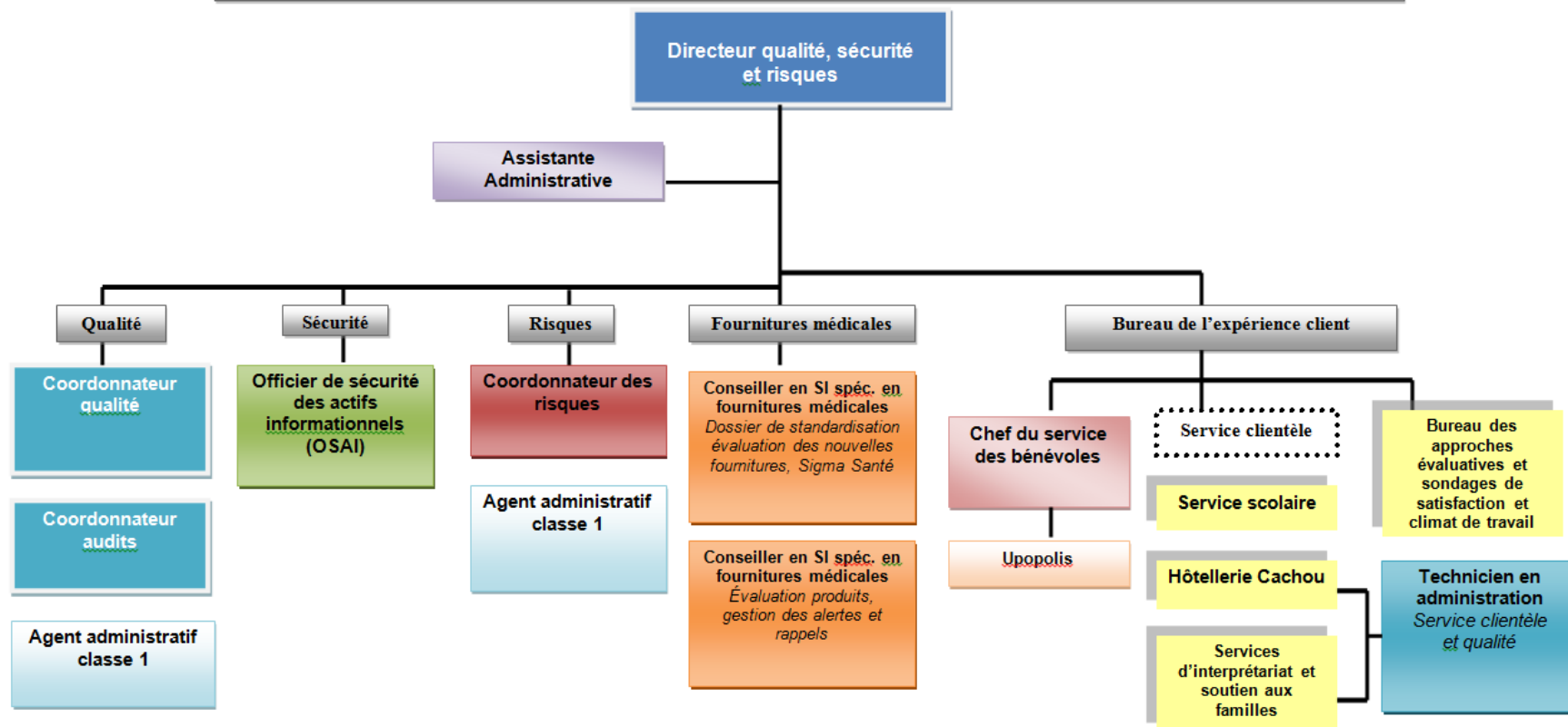
4.11 La direction de la qualité, sécurité et risques

Directeur de la qualité, sécurité et risques **Description sommaire des responsabilités**

Sous l'autorité du président-directeur général, le titulaire du poste assume la responsabilité de la gestion de la qualité, de la sécurité et des risques du CHU Sainte-Justine et l'assiste dans des mandats spécifiques en lien avec l'amélioration des soins et services.

Il développe, planifie, organise, coordonne, contrôle et évalue les programmes de l'établissement en matière de gestion de la qualité, de la sécurité, des risques. Le titulaire s'assure que le CHU Sainte-Justine dispose d'une gestion optimale de la qualité des services et de l'environnement. Il gère les ressources humaines, financières, matérielles et informationnelles de sa direction dans un contexte d'efficience, d'efficacité et de performance.

DIRECTION QUALITÉ, SÉCURITÉ ET RISQUES

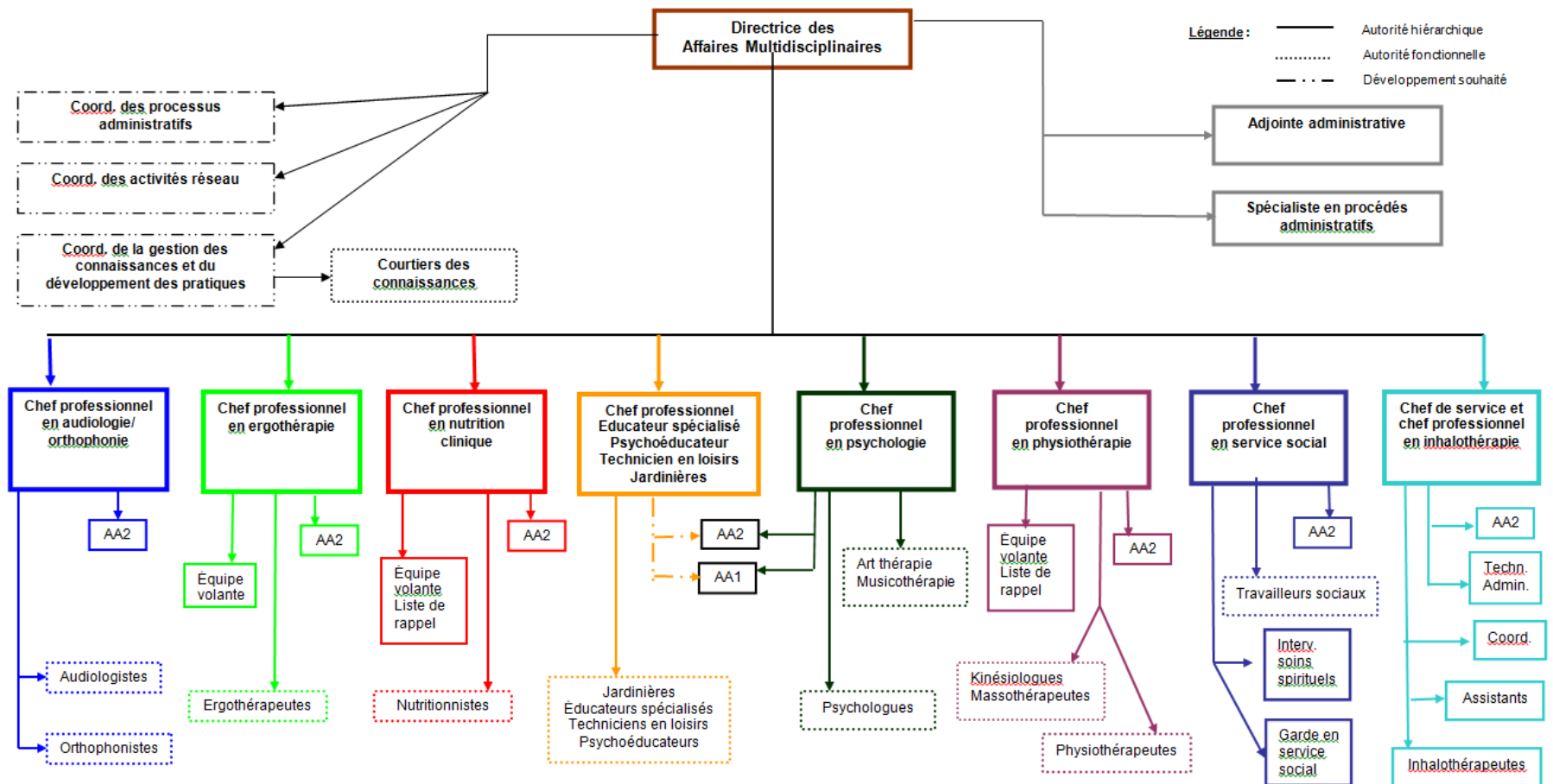


4.12 La direction des affaires multidisciplinaires

Directrice des affaires multidisciplinaires **Description sommaire des responsabilités**

Sous l'autorité du président-directeur général, la titulaire du poste de directrice des affaires multidisciplinaires soutient le développement et l'amélioration continue de la pratique des professionnels membres du conseil multidisciplinaire. Dans le respect des orientations du projet clinique et en collaboration avec les directions concernées les chefs médicaux, et les organismes partenaires, elle met en place les programmes et mécanismes nécessaires au soutien des activités professionnelles, d'enseignement, de recherche et de promotion de la santé. Elle assume un leadership afin de favoriser l'émergence de pratiques collaboratives et interdisciplinaires au sein des équipes. Elle siège sur l'exécutif du conseil multidisciplinaire et en assure le bon fonctionnement.

La direction des affaires multidisciplinaires



4.13 La direction de la réadaptation

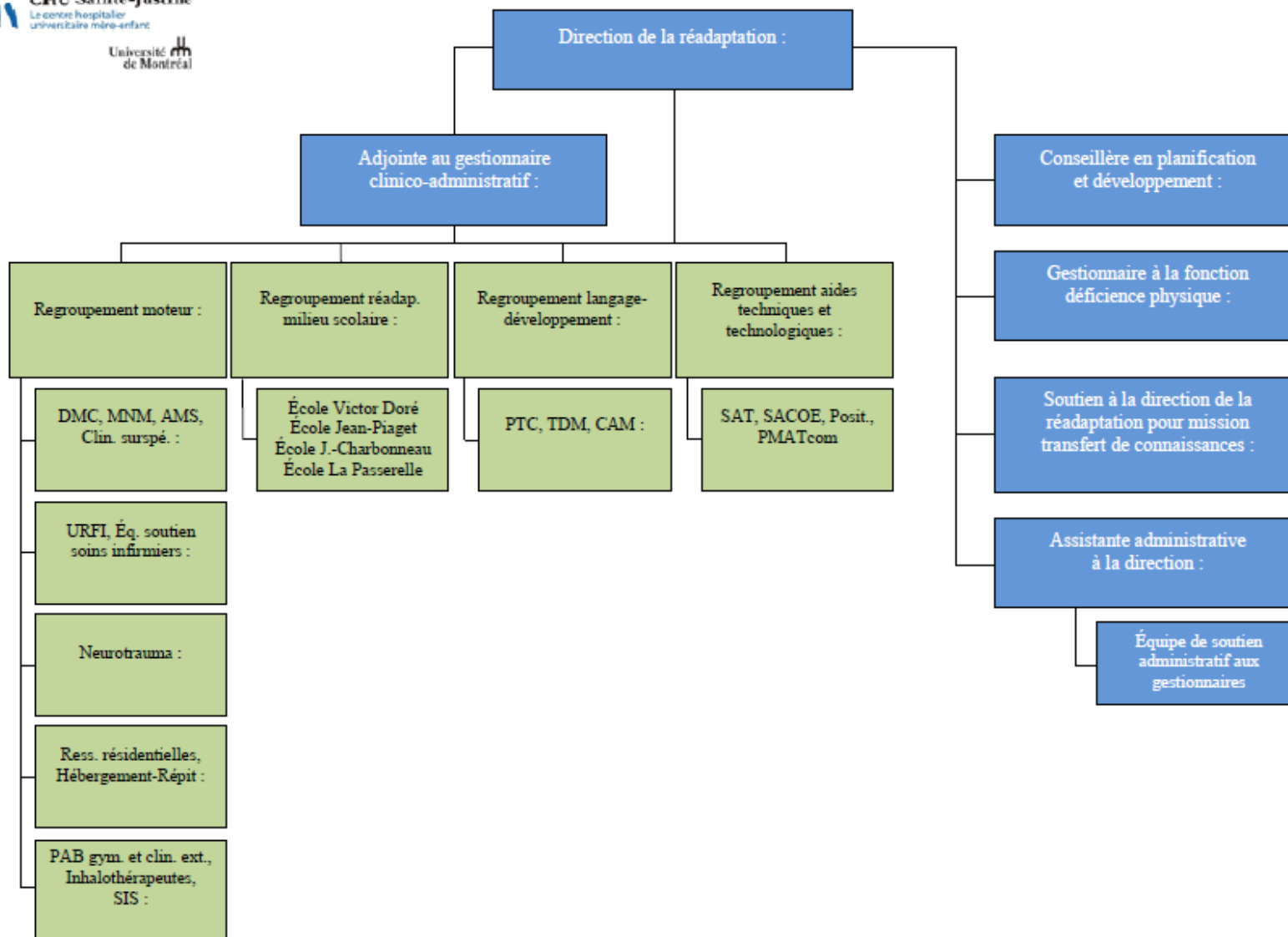
Directrice de la réadaptation

Description sommaire des responsabilités

Le titulaire du poste de directeur de la réadaptation assure le renouvellement de l'offre de soins et services en réadaptation et l'intégration efficiente de ces activités au continuum de soins et services offerts aux patients du CHU Sainte-Justine, du réseau ainsi que pour l'ensemble du Québec.

Le but de cette transformation est non seulement de mieux vivre avec, prévenir et traiter, mais également de «Guérir» le handicap. Cette mission nécessite l'implication de tous les acteurs de la réadaptation et du CHU Sainte-Justine incluant les organismes et partenaires externes. À cette fin, le directeur devra revoir l'organisation du travail des équipes selon une approche de pratiques collaboratives et interdisciplinaires. Dans le respect des orientations stratégiques du CHUSJ et de concert avec l'ensemble des directions, il devra assurer le développement continu des connaissances et compétences des équipes en place.

La direction de la réadaptation



18-11-2015/jog

4.14 La direction de la recherche

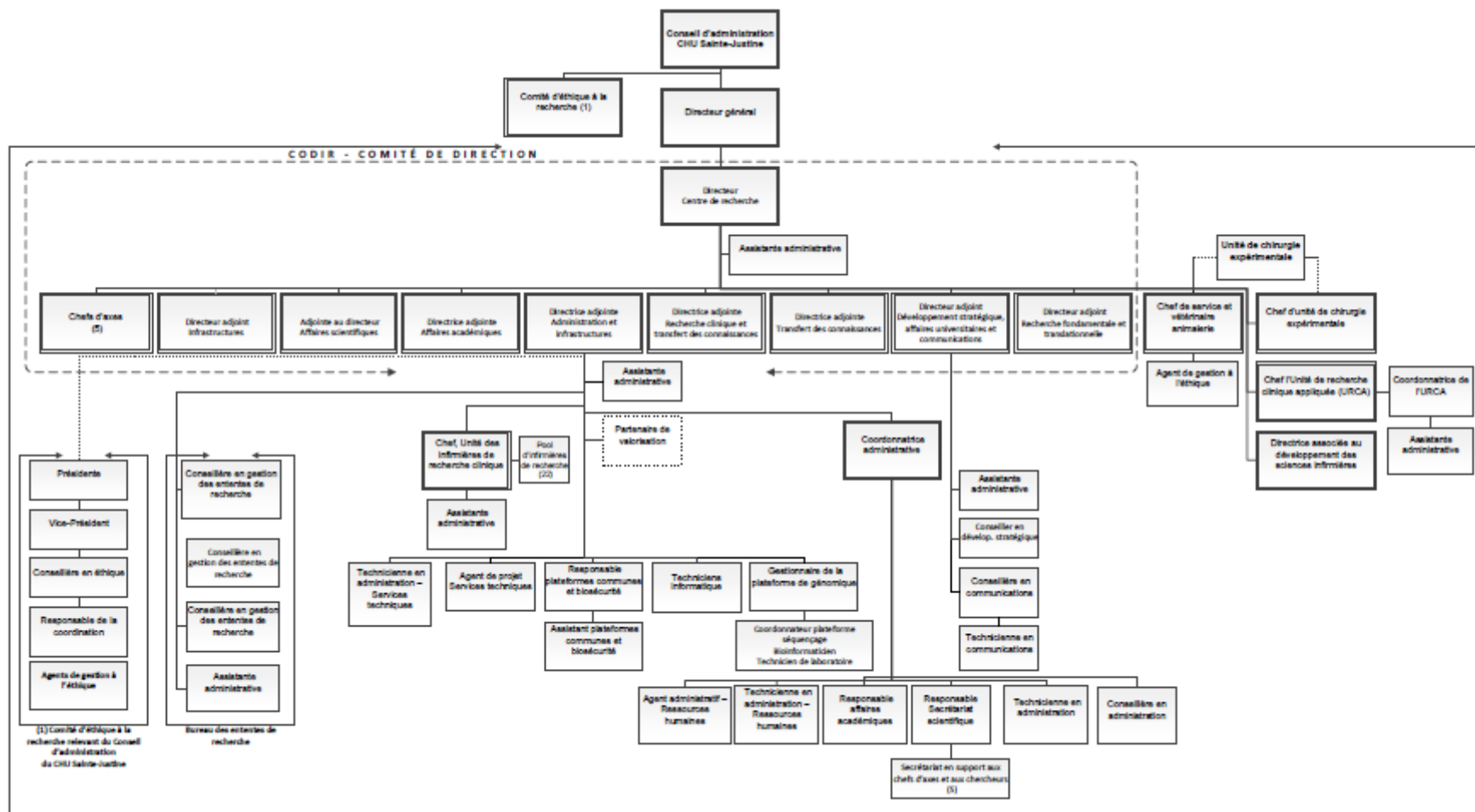
Directeur de la recherche

Description sommaire des responsabilités

Le directeur de la recherche rend compte de sa gestion à l'établissement et à l'université. Il relève administrativement du président-directeur général et répond au vice-recteur responsable de la recherche sur le plan scientifique. Il est responsable des activités de recherche dans l'établissement. Il représente à cette fin l'établissement et les facultés qui utilisent ce dernier comme milieu de recherche. Il assure en collaboration avec les chefs de département et de service de l'établissement et leurs homologues universitaires la réalisation des programmes de recherche. Il est membre du comité de direction et du comité d'examen des titres de l'établissement Il a pour fonction générale de :

- Contribuer à la définition, à l'actualisation et la consolidation de la mission de recherche de l'établissement ;
- Promouvoir la philosophie de gestion et les valeurs de l'établissement ;
- Participer à l'élaboration à la réalisation et à l'évaluation des orientations, des objectifs et des priorités de l'établissement ;
- Assurer la réalisation des objectifs et des priorités de sa direction ;
- Coordonner l'exécution des programmes de recherche et des autres activités de recherche de l'établissement ;
- Diriger les activités du centre de recherche dont l'objectif est de favoriser le développement des activités de recherche et la réalisation de projets de recherche ;

La direction de la recherche



Dessert 202 équipes de chercheurs (chercheurs, personnel et étudiants), +/- 1100 personnes

4.15 La direction de l'enseignement

Directrice de l'enseignement

Description sommaire des responsabilités

La directrice de l'enseignement relève administrativement du président-directeur général et rend compte de sa gestion à l'établissement et aux personnes responsables de l'enseignement de premier cycle et des cycles supérieurs désignés par l'université.

- La directrice de l'enseignement planifie et coordonne les activités d'enseignement dans l'établissement auprès des facultés qui utilisent ce dernier comme milieu d'enseignement. Elle est la responsable administrative des activités d'enseignement de tous les niveaux et de toutes les disciplines. Elle assure en collaboration avec les divers responsables d'enseignement que les étudiants, résidents et stagiaires reçoivent un enseignement de qualité. Dirige la formation dispensée à l'intérieur des programmes de premier, de deuxième ou de troisième cycles et de formation continue et des programmes de perfectionnement dispensés par l'établissement à l'intérieur de ses unités de soins et services. Elle est membre du comité de direction de l'établissement et du comité d'examen des titres de l'établissement. Elle a pour fonction générale de :
- Contribuer à la définition, l'actualisation et la consolidation de la mission d'enseignement de l'établissement ;
- S'assurer que les orientations, les objectifs et les priorités de l'établissement tiennent compte de la mission d'enseignement qui lui est confiée par l'université ;
- Promouvoir la philosophie de gestion et les valeurs de l'établissement et de l'université ;
- Assurer la réalisation des objectifs et des priorités de sa direction.

La direction de l'enseignement

